

**CONSEIL DES  
COMMISSAIRES  
DU  
22 FÉVRIER  
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

**CC-2000-50**  
Ouverture de  
la session et  
constatation  
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 22 février 2000, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

**Les commissaires :**

Mme Jacqueline Asselin  
M. Rino Beaulieu  
Mme Sylvie Belzile  
Mmes Lise Blackburn  
Sonia Desgagné  
M. Gilles Cardinal  
Mmes Diane Durand  
Ruth Gagnon  
M. Michel Girard  
Mme Denise Hudon  
M. Charles Lavoie  
Mme Diane Perron  
M. Régis Richard  
M. Rémy Simard  
Mme Diane Tremblay

**Les commissaires représentantes des parents :**

Mme France Gagné (secondaire)

**Sont également présents :**

M. Claude Dauphinais, directeur général  
M. Michel Cloutier, secrétaire général

**Absences motivées :**

Mmes Diane Gauthier  
Chrystiane Jean  
Elaine Tremblay

**Autre absence :**

Mme Céline Simard (primaire)

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Diane Durand  
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

- Entente/transport/école Apostolique
- Transport des élèves/programmes particuliers
- Recommandation/Médaillé de la FCSQ
- Délégation des commissaires/Colloque sur la décroissance
- Résolution/Municipalité Canton Tremblay
- Résolution/Ville de Chicoutimi

**ADOPTÉE**

**CC-2000-51**  
Ordre du jour

**CC-2000-52**  
Procès-verbal/  
8 février 2000

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile  
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 8 février 2000.

**ADOPTÉE**

**CC-2000-53**  
Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 4 et le 15 février 2000.

---

Après échanges et discussion,

**CC-2000-54**  
Voyage outre-mer  
stage-échange

**CONSIDÉRANT** le partenariat entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay relativement à la formation des maîtres ;

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de douze (12) enseignants, enseignantes de la Commission scolaire inscrits à un programme de 2<sup>e</sup> cycle doivent, pour satisfaire aux exigences dudit programme de formation, réaliser un stage-échange en France (Laboratoire international de supervision pédagogique) ;

**CONSIDÉRANT** que les douze (12) enseignants, enseignantes occupent une fonction de maîtres-associés ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu que le stage se déroule au cours de la période du 3 au 14 avril 2000 ;

**CONSIDÉRANT** le lien d'emploi de ces enseignants, enseignantes avec la Commission scolaire ;

**CONSIDÉRANT** le partage des coûts relatifs à la suppléance entre les trois partenaires concernés, soit :

- Université du Québec à Chicoutimi, 9 000\$ ;
- École, 6 300\$ ;
- Commission scolaire, 2 700\$ ;

**CONSIDÉRANT** que les autres coûts sont à la charge des enseignants, enseignantes ;

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin  
et résolu :**

Que le Conseil des commissaires accepte la recommandation de la direction générale, à l'effet de permettre à douze (12) enseignants, enseignantes de quitter le territoire de la Commission scolaire, de façon à pouvoir réaliser un stage-échange à l'extérieur du pays selon les conditions établies entre les parties.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2000-55**  
Services éducatifs dispensés

Après que la directrice des services éducatifs eut présenté le projet relatif aux services éducatifs dispensés aux élèves jeunes, pour l'année 2000-2001, daté du 21 février 2000, ce document se voulant un guide devant servir à la consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, et après échanges et discussion,

**Il est proposé par Mme Diane Perron  
et résolu :**

Que le projet de planification des services éducatifs qui seront dispensés aux élèves jeunes, pour l'année scolaire 2000-2001 soit accepté comme étant le document devant être soumis à la consultation auprès des instances concernées, le tout tel que préparé et présenté par la direction des services éducatifs.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2000-56**  
Programme de mesure

La directrice des services éducatifs présente brièvement le projet de programme de mesure 1999-2000 pour le niveau primaire et le niveau secondaire.

Après échanges et discussion,

**CC-2000-56**  
Programme de  
mesure  
suite...

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon  
et résolu :**

**Que** la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte le programme de mesure pour l'année scolaire 1999-2000, tel que préparé et déposé au Conseil par la direction des services éducatifs et précisé en un document daté du 8 février 2000.

Ce document sera soumis à la consultation auprès des instances concernées.

**ADOPTÉE**

---

Puis, après des informations succinctes livrées par la directrice des services éducatifs,

**CC-2000-57**  
Règles de passage du primaire au secondaire

**Il est proposé par M. Michel Girard  
et résolu :**

D'accepter le dépôt du document des règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, telles que précisées et révisées le 15 décembre 1999 par la direction des services éducatifs, et ce, de façon à permettre à la Commission d'effectuer les consultations auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay.

**ADOPTÉE**

---

Puis, après échanges et discussion,

**CC-2000-58**  
Projet particulier  
École La Source

**CONSIDÉRANT** que par suite de la décision prise par le Conseil des commissaires (voir CC-1999-105) et de l'autorisation du ministre de l'Éducation, l'école La Source (Chicoutimi) fut reconnue pour l'année 1999-2000, aux fins d'un projet particulier ;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée en date du 2 décembre 1999, par la présidente du Conseil d'établissement de l'école La Source (Chicoutimi) faisant part du désir des parents de voir leur école reconnue, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, aux fins d'un projet particulier, au regard d'un projet éducatif distinct et particulier à valeurs protestantes intégrées ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de parents a signifié son accord avec le projet de renouveler le présent statut de l'école La Source, notamment pour une période de cinq (5) ans ;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné  
et résolu :**

D'autoriser la direction générale de la Commission scolaire à présenter au ministre de l'Éducation, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, une demande en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler pour un an, soit pour l'année scolaire 2000-2001, l'établissement de l'école La Source (Chicoutimi) aux fins d'un projet particulier, et

De demander au directeur général de compléter l'étude relative aux services éducatifs offerts à la clientèle de cette école, ainsi qu'à l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles devant servir à l'atteinte des orientations et programmes d'activités reliés à la mission de ladite école, et ce, dans l'objectif d'aider à la décision concernant le maintien ou non du présent statut de l'école pour les années à venir.

**ADOPTÉE**

---

Après échanges et discussion,

**CC-2000-59**  
Demande d'appui  
aide sociale

**CONSIDÉRANT** la demande reçue du Comité d'aide sociale de solidarité populaire 02, à l'effet que la Commission scolaire appuie ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour que cessent les coupures au programme de l'aide sociale ;

**CC-2000-59**

Demande d'appui  
aide sociale  
suite...

**CONSIDÉRANT** que cette demande n'est pas en lien avec la mission première de la Commission scolaire ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand  
et résolu :**

De ne pas considérer la demande d'appui du Comité d'aide sociale de solidarité populaire 02.

**ADOPTÉE**

Par la suite,

**CC-2000-60**

Emprunt à long  
terme 9 270 000\$

**ATTENDU QUE** le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile  
et résolu :**

**1. QU'UN** emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de neuf millions deux cent soixante-dix mille dollars (9 270 000 \$) soit contracté ;

**2. QUE** le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2000:  | <u>2 214 000\$</u> |
| b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 28 octobre 1999, le tout pour une somme de : | <u>6 832 600\$</u> |
| c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt :  | <u>223 400\$</u>   |

**3. QU'À** cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux (2) modes suivants :

- a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:
  1. Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
  2. Négocier les modalités de l'emprunt ;
  3. Désigner une société de fidéicommiss, un conseiller juridique et un imprimeur ;
  4. Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommiss, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ;

**OU**

- b) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

**CC-2000-60**

Emprunt à long  
terme 9 270 000\$  
suite...

**4. QU'UNE** demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder au nom du gouvernement, une subvention, à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

**5. QUE** la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

**6. QUE** n'importe lesquels de la présidente, du directeur général, de la directrice générale adjointe, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

**7. QUE**, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

**8. QUE**, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.

**9. QUE** dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique, les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

**10. QUE** dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

**11. QUE** la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements en capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.

**12. QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

**ADOPTÉE**

**CC-2000-61**

Adhésion/Conseil  
du loisir scientifique

**CONSIDÉRANT** la demande d'adhésion reçue du Conseil du loisir scientifique pour l'année 2000 ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commission scolaire d'adhérer à cet organisme ;

**CC-2000-61**

Adhésion/Conseil  
du loisir scientifique  
suite...

**Il est proposé par M. Régis Richard  
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay adhère au Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2000 et qu'elle défraie le coût d'affiliation demandé, soit un montant de 75\$.

**ADOPTÉE**

Après échanges et discussion,

**CC-2000-62**

Entente/École  
apostolique

**CONSIDÉRANT** la demande de l'école Apostolique, présentée par lettre datée du 18 janvier 2000, à l'effet de diminuer le montant que la Commission scolaire lui facture pour l'année 1999-2000 ;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue en juin 1999 avec l'école Apostolique, où l'on peut lire à l'article 9.1.1 que «La Commission assumera 25% du coût total de l'organisation de transport et que l'Institution défraiera la différence, soit 75%» et qu'à l'article 9.2, l'on peut lire que «des frais d'administration de 70\$ par élève seront facturés à l'Institution»;

**Il est proposé par M. Rémy Simard  
et résolu :**

Que soit acceptée la recommandation du comité des services éducatifs à l'effet de respecter l'entente intervenue en juin 1999 et de ne pas diminuer les frais chargés à l'école Apostolique pour l'année scolaire 1999-2000.

**ADOPTÉE**

Après échanges et discussion,

**CC-2000-63**

Transport scolaire  
Projets particuliers

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a la volonté d'offrir aux élèves de son territoire et d'ailleurs, des «programmes particuliers Commission» ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation pédagogique de ces programmes doit se faire dans des écoles préalablement déterminées par la Commission scolaire et que ces écoles ne sont pas nécessairement situées dans le bassin d'origine de l'élève qui s'inscrit à ces programmes ;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année scolaire 2000-2001, des programmes particuliers Commission seront dispensés aux écoles suivantes:

- |  |   |                                 |
|--|---|---------------------------------|
| ◇ Sports, arts, études (secondaire)          | : | Polyvalente Dominique-Racine    |
| ◇ Sports, arts, études (primaire)            | : | École de la Pulperie            |
| ◇ Anglais intensif (secteur Chicoutimi Sud)  | : | École St-Georges                |
| ◇ Anglais intensif (secteur Chicoutimi Nord) | : | École Ste-Claire                |
| ◇ Anglais intensif (secteur La Baie)         | : | Écoles St-Alphonse et St-Joseph |
| ◇ Programme pour élèves performants (PEP)    | : | Polyvalente Charles-Gravel      |

**Il est proposé par M. Charles Lavoie  
et résolu :**

Que soit acceptée la recommandation du comité des services éducatifs à l'effet d'organiser le transport, matin et soir, dans le respect de la politique de transport et des règles budgétaires, pour **tous les élèves** qui s'inscrivent à l'un ou l'autre de ces programmes particuliers Commission; et

D'amender la résolution CC-2000-18 de façon à éliminer le texte suivant qui apparaît entre parenthèses au premier considérant: «(programme pour élèves performants, anglais intensif et sports, arts, études, etc.)».

M. le commissaire Rino Beaulieu demande le vote.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 1

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**CC-2000-64**Ordre du mérite/  
FCSQ

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des commissions scolaires de la région 02 faite à la Commission scolaire de désigner, selon le principe de l'alternance entre le secteur Lac-Saint-Jean et le secteur Saguenay, le nom d'une personne pour recevoir une des deux décorations «administratives» attribuées cette année au secteur Saguenay par la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

Après échanges et discussion,

**Il est proposé par Mme Diane Durand  
et résolu :**

Que la candidature de M. Réjean Simard, ex-directeur général de l'ex-Commission scolaire Baie-des-Ha ! Ha !, soit soumise au conseil d'administration du Conseil des commissions scolaires de la région 02 pour recevoir la médaille de l'Ordre du mérite 1999-2000 de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**ADOPTÉE****CC-2000-65**Colloque sur la  
décroissance

**CONSIDÉRANT** le Colloque sur la décroissance de la clientèle scolaire, organisé en partenariat par la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commission scolaire d'assurer une présence à cet événement ;

**Il est proposé par M. Régis Richard  
et résolu :**

Que tous les membres du Conseil des commissaires soient autorisés à s'inscrire au Colloque sur la décroissance de la clientèle scolaire, qui aura lieu à Québec, les 11 et 12 mai 2000.

**ADOPTÉE****CC-2000-66**Rapport de la  
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport aux membres du Conseil, des principales représentations qu'elle a faites depuis la dernière session du Conseil :

- ◆ **Le 9 février 2000**, participation à une rencontre du Centre local d'emploi de La Baie ;
- ◆ **Le 13 février 2000**, participation au souper-chantant, organisé au profit de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- ◆ **Le 15 février 2000**, participation à une rencontre du Conseil régional de concertation et de développement, qui a eu lieu à Jonquière. À cette occasion, il y eut rencontre avec la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Mme Nicole Léger ;
- ◆ **Le 16 février 2000**, participation à une rencontre du Centre local d'emploi de La Baie ;
- ◆ **Le 18 février 2000**, participation à une rencontre du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, tenue à Québec, où il fut entre autres, question du Sommet du Québec et de la jeunesse, du curriculum, du financement de la décroissance de la clientèle scolaire, du pacte fiscal et des frais exigés aux parents.

En conclusion, Mme la Présidente livre de l'information sur les sujets débattus lors de la rencontre des présidents, présidentes et directrices générales, directeurs généraux, qui s'est tenue à Québec, le 18 février dernier, notamment en ce qui a trait à la négociation des conventions collectives. À ce sujet, une journée sommet a été convoquée pour les 28 et 29 avril 2000, regroupant les présidentes, présidents, directrices générales, directeurs généraux et les directrices, directeurs des ressources humaines des commissions scolaires.

**CC-2000-67**  
Rapport des comités de service

Les membres du Conseil ont reçu copie du compte rendu des comités de service suivants :

- ♦ comité de service des ressources financières du 18 janvier 2000 ;
  - ♦ comité de service des ressources humaines du 1<sup>er</sup> février 2000.
- 

**CC-2000-68**  
Liste de politiques à établir

Le secrétaire général dépose et présente une liste de politiques à établir pour se conformer au règlement de la délégation de fonctions et pouvoirs.

---

**CC-2000-69**  
Grille-matières, grille-horaire

Chacun des membres du Conseil des commissaires a reçu un document déposé par la direction des services éducatifs, indiquant les choix de cours de niveau secondaire offerts à l'ensemble des élèves dans les différentes écoles et polyvalentes de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2000-2001.

---

**CC-2000-70**  
Résolution/Municipalité Canton Tremblay

Les membres du Conseil ont reçu copie d'une résolution de la Municipalité de Canton Tremblay dans laquelle cette dernière adresse des remerciements sincères à toutes les personnes et organismes qui ont contribué de près ou de loin à la gestion de l'événement (incendie d'un réservoir de propane) qui a occasionné un ordre d'évacuation de résidents du boulevard Tadoussac, le 26 janvier dernier.

---

**CC-2000-71**  
Résolution/Ville de Chicoutimi

Également, le Conseil des commissaires a reçu copie de deux extraits du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de Ville de Chicoutimi, tenue le 7 février 2000, au regard d'une pétition signée par des parents d'élèves qui fréquentent l'école St-Antoine, pour que leurs enfants puissent bénéficier du service du transport scolaire pour cause de dangerosité.

---

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine

La présidente

Le secrétaire général